LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

SEPTEMBRE 2018

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Environnement / hygiène du milieu	5
Sécurité incendie	9
Loisirs, culture et vie communautaire	10
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web
au www.saint-telesphore.com

***** CAHIER SPÉCIAL *****

Distribution des bacs bruns et collecte des résidus alimentaires

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Déjà la rentrée! L'été nous a apporté de très belles journées et j'espère que vous en avez profité.

L'arrivée du bac brun pour la collecte des résidus alimentaires arrivera en même temps que l'automne.

Tout comme l'arrivée du bac de recyclage, cela viendra bouleverser notre routine, mais chacun de nous a bien intégré cette nouvelle habitude à la vie quotidienne.

Je vous demande donc de vous donner du temps pour apprivoiser cette nouvelle façon de faire.

Les résidus alimentaires sont responsables de la pollution dans les sites d'enfouissement et cette nouvelle collecte permettra de diminuer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité. De plus, de nombreuses informations vous seront fournies lors de la distribution des bacs et dans le présent journal.

Je vous souhaite donc une très belle fin d'été et un beau début d'automne.

Yvon Bériault , maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 9 octobre prochain. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

RAPPEL - TAXES MUNICIPALES 3E VERSEMENT

Prochaine échéance le 5 octobre 2018.

Modes de versement : Chèques, Interac, Internet.

Par institutions financières, par la poste, au comptoir de l'hôtel de ville, dans la chute à lettres de l'hôtel de ville.

TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE

Dans les prochaines semaines, la Municipalité procédera à des travaux de rapiéçage sur divers chemins de la Municipalité.

ABRI TEMPO

Selon le règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Toutefois, certaines conditions s'appliquent. Il est donc primordial de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité avant toute installation. Communiquez avec Joël-Désiré Kra au 450-269-2999 au poste 3158.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Lundi le 1er octobre, jour des élections, le bureau de la Municipalité fermera à 16h00

Extrait provenant du site Web des élections du Québec

« Vous avez droit à quatre heures pour voter. Le 1er octobre, votre employeur doit vous accorder au moins **quatre heures consécutives** pour vous permettre d'aller voter, sans diminution de salaire ni autre sanction. Cette période de quatre heures doit vous être accordée entre 9 h 30 et 20 h, heures d'ouverture des bureaux de vote. Elle n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas. »

OTJ – OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-TÉLESPHORE

Le mercredi 19 septembre prochain, à 19h30, à la salle communautaire, l'OTJ convie toutes les personnes intéressées à une rencontre d'information.

Lors de cette rencontre, les responsables présenteront quelques idées d'activités à organiser pour les prochains mois. Ce sera également l'occasion pour les personnes présentes d'apporter des suggestions pour des activités qu'ils ou elles aimeraient voir se réaliser dans notre communauté. Enfin, c'est lors de cette soirée que seront élus les officiers de l'organisme : président(e), secrétaire et trésorier(ère).

Vous aimeriez vous impliquer auprès de l'OTJ ? Venez nous rencontrer le 19 septembre prochain à 19h30 ou contacter Nathalie Lanthier au nathlanthier@hotmail.fr ou la Municipalité par courriel au st-telesphore@xittel.ca ou par téléphone au 450-269-2999.

OFFRES D'EMPLOI

La Municipalité est à la recherche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement et responsable de la planification des services techniques.

Poste permanent, temps plein
Avantages sociaux

Pour toute personne intéressée, consultez les détails de l'offre d'emploi sur notre site Internet au www.saint-telesphore.com

AFFAIRES MUNICIPALES

Voici les faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre :

- Entente intermunicipale relativement à l'acquisition et à l'opération en commun d'une déchiqueteuse de branches avec les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Clet ;
- Mandat pour le lignage de rues suite au rapiéçage ;
- Adoption du règlement numéro 279-02-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 279-09 afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (zones sujettes aux glissements de terrains) ;
- Adoption du règlement numéro 280-02-18 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 280-09 afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (zones sujettes aux glissements de terrains) ;
- Adoption du règlement numéro 282-06-18 modifiant le règlement de zonage numéro 282-09 afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (zones sujettes aux glissements de terrains) ;
- Adoption du règlement numéro 280-03-18 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 280-09 afin d'encadrer la culture du cannabis.

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Télesphore

QUE le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore sera, en 2019, en vigueur pour son deuxième exercice financier ;

QUE le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2019, tel que préparé par la firme d'évaluateurs « Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. », a été déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 13 septembre 2018 ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 1425 route 340, Saint-Télesphore, aux heures habituelles d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par les sections I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale.*

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1 ;
- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminé par le règlement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Télesphore, ce treizième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

DISTRIBUTION DES BACS BRUNS DU 21 AU 28 SEPTEMBRE !

Nous livrerons à votre domicile :

- Un bac brun de 45 litres pour l'extérieur
- Un bac de comptoir de cuisine de 7 litres
- 5 sacs de papier doublés de cellulose
- Une trousse de départ contenant une foule d'informations
- Un auto-collant permanent « Matières acceptées et matières refusées » que vous pourrez coller sur votre bac de cuisine, si vous le souhaitez.

L'ensemble du matériel ainsi que les bacs seront insérés l'un dans l'autre.

LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

La collecte des résidus alimentaires débutera le lundi 1er octobre.
Elle se fera à tous les lundis.

SÉANCE D'INFORMATION
Mardi le 25 septembre à 20h au Centre communautaire

For information and flyer in english regarding the brown bin and the collection of food waste, please call 450-269-2999 extension 3162 or come at the City Hall.

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

Foire aux questions

Pourquoi composter?

Réduire collectivement la quantité de déchets que nous produisons ;

- Viser une meilleure performance territoriale dans la gestion de nos matières résiduelles ;
- Diminuer les coûts reliés aux frais d'enfouissement des matières résiduelles ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Diminuer notre empreinte écologique ;
- Voir nos résidus comme des ressources ayant un potentiel de valorisation ;
- Se prévaloir du compost, un engrais naturel qui provient des résidus collectés par votre municipalité.

Toutes ces raisons sont bonnes pour valoriser les résidus alimentaires.

Pourquoi des bacs bruns si on fait déjà du compostage domestique? Le bac brun, complément parfait de votre composteur domestique

Vous faites déjà du compostage domestique à la maison et vous valorisez sur place vos épluchures de fruits et légumes, le pain, le marc de café et les résidus verts de votre jardin et vos feuilles d'automne? Votre compost c'est de l'or brun, un fertilisant naturel, ne changez surtout pas vos habitudes!

La collecte des résidus alimentaires sera pour vous l'occasion d'optimiser la valorisation des autres matières telles que les résidus de table, qui ne vont pas dans votre composteur domestique, soit les viandes, poissons, restes de repas, pâtes et salades contenant de la sauce et/ou vinaigrette.

Le temps est donc venu de complémenter l'utilisation, toujours pertinente, du composteur domestique. La collecte porte-à-porte par le biais du bac brun favorisera la valorisation de *tous* les résidus alimentaires.

Le produit issu du traitement devient un compost (terre végétale).

Pour plus de questions, consultez le document complet sur notre site Internet au www.saint-telesphore.com

NOUVEAU - COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Nouveau cette année ! La municipalité procédera à des collectes de résidus verts, de résidus de jardins, de fleurs et vivaces.

La collecte s'effectuera le lundi à toutes les 2 semaines du 24 septembre au 5 novembre (sauf pour journée fériée reportée au mardi. Les sacs doivent être en bordure de chemin avant 7h00.

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service de voirie passera dans la semaine du 22 au 26 octobre prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin et être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Le service de voirie passera dans chaque rue qu'une seule fois. **Vos branches doivent être au chemin le lundi matin 22 octobre avant 7h00,** sinon il se peut qu'elles ne soient pas ramassées. De plus, une demi-heure maximum, est allouée pour chaque adresse.

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, vous n'avez qu'à laisser vos noms au bureau municipal : 450-269-2999

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Le ramassage des feuilles mortes se fera les 5 et 19 novembre

Note : Les rognures de gazon, feuilles d'automne et résidus verts sont refusés dans la collecte des résidus alimentaires, des ordures ménagères ainsi que dans la collecte sélective.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Distribution des bacs bruns :	**du 21 au 28 septembre 2018**
1ère collecte des résidus alimentaires :	**1er octobre 2018**
1ère collecte des résidus verts:	**24 septembre 2018**
Collecte des branches :	**semaine du 22 octobre 2018**
Collecte des feuilles mortes :	**5 et 19 novembre 2018**

Activités						
Distribution des bacs bruns		Vendredi 21 septembre	Lundi 24 septembre	Mardi 25 septembre	Mercredi 26 septembre	Jeudi - Vendredi 27 et 28 septembre
Collecte des résidus alimentaires		Lundi 1er octobre	Lundi 8 octobre	Lundi 15 octobre	Lundi 22 octobre	Lundi 29 octobre
Collecte des résidus verts		Lundi 24 septembre	Mardi 9 octobre	Lundi 22 octobre	Lundi 5 novembre	
Collecte des feuilles mortes					Lundi 5 novembre	Lundi 19 novembre
Collecte des branches		Lundi 22 octobre	Mardi 23 octobre	Mercredi 24 octobre	Jeudi 25 octobre	Vendredi 26 octobre

Vos avertisseurs de fumée ont besoin D'ATTENTION!

En cas d'incendie, ce sont vos meilleurs alliés!

1 Vérifiez!

Vérifiez régulièrement le fonctionnement, de vos avertisseurs, qu'ils soient à pile ou électrique. L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver des vies. Il est votre meilleur allié en cas d'incendie.

Le saviez-vous?
Un avertisseur de fumée a une durée de vie. Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.

2 Remplacez!

Remplacez périodiquement sa pile ou optez pour des avertisseurs avec pile au lithium scellée d'une durée de 10 ans. Plusieurs modèles d'avertisseurs de fumée existent sur le marché. Informez-vous auprès d'un expert afin d'obtenir celui qui répond le mieux à vos besoins.

3 Testez!

Testez régulièrement le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. Et pourquoi ne pas profiter de ce moment pour pratiquer votre plan d'évacuation en famille?

N'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de sécurité incendie, Marc-André Dubé au 450-802-2468.

VAGUE DE VOLS DANS VAUDREUIL-SOULANGES

Plusieurs vols sont survenus dans la région de Vaudreuil-Soulanges, plus particulièrement dans les véhicules et bâtiments non verrouillés. Assurez-vous de bien verrouiller vos portes.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

MESSE EN MÉMOIRE DE NOS DÉFUNTS
&
REPAS SOUVENIR
à St-Télesphore
Dimanche – 14 Octobre 2018

Messe pour nos défunts à 10h45
Retrouvailles et repas chaud au
Centre communautaire vers 12h00

Adultes et Ados (12 ans et +) 25,00$
Enfants (5 à 11 ans)12,50$
Enfants (4 ans et moins Gratuit

Permis de la S.A.Q

Pour informations et billets

Gisèle Normandeau: 450-265-3173
Danielle Sauvé: 450-269-2429
Paul McDonald: 450-269-2313

Au profit de l'église Saint-Télesphore

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !
Prochaine rencontre le 10 octobre à midi.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS
Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs est ouvert jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés.
Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

Centre communautaire des aînés de Soulanges
30 ans de services

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés de la région. Notre mission est d'améliorer leur qualité de vie en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

- Popote roulante
- Vente de mets surgelés
- Journée d'activités pour 50 ans et plus
- Les exercices : Vie active !
- Programme « Musclez vos méninges »

Le Centre est situé
au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.
POUR INFORMATIONS OU POUR S'INSCRIRE :
Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548
mdasoulanges@outlook.com

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale a repris ses activités mercredi 12 septembre 2018.

Les heures d'ouverture sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

Vous pouvez consulter la liste des livres disponibles à la Bibliothèque sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

La bibliothèque possède certains livres en double exemplaire. La Municipalité est disposée à donner un exemplaire gratuitement aux résidents, peu importe qu'ils soient inscrits ou non à la bibliothèque.

ATELIERS

De plus, nous sommes à la recherche de bénévoles afin de donner des ateliers.

Vous êtes un passionné de l'ornithologie, vous aimez la peinture sur bois, le tricot, le ''scrapbooking'', la cuisine, l'artisanat, vous êtes le Pro du cellulaire ou de la tablette, alors pourquoi ne pas venir partager vos connaissances ?

Ces ateliers se tiendront à la bibliothèque municipale.

POUR TOUTE INFORMATION OU POUR DONNER VOTRE NOM, que ce soit pour la bibliothèque ou pour les ateliers, n'hésitez pas à communiquer à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

BOCCE

Tous les lundis soirs dès le 8 octobre à 19h00
Pour informations : Raymond Brisson au 450-269-2750

CROQUET

Tous les mercredis après-midi dès le 10 octobre à 13h00
Pour informations : Appeler à l'hôtel de ville au 450-269-2999

COURS DE ZUMBA PARENTS-ENFANTS

La session d'automne du Zumba est de retour!

Quand : du jeudi 4 octobre au jeudi 6 décembre
Heure : de 18h00 à 18h45
Où : à la salle communautaire de Saint-Télesphore
Coût : 30$ / session et 4$ / à la carte
Inscriptions :

- Par téléphone à Nathalie Rozon au 514-943-9914
- Par courriel au clubmultisportsvdp@gmail.com
- Sur place le premier soir en payant en argent comptant ou par chèque à l'ordre du Club multisports Val-des-Prés.

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 27 octobre prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue
Coût 16$

L'AGE D'OR

CALENDRIER MUNICIPAL
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018

Conseil Municipal

Séance du conseil
9 octobre 2018 19h30

Conseil Municipal

Collecte matières résiduelles	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Bocce Croquet	Bibliothèque Repas partagés	Âge d'or Messe défunts O.T.J.	Collecte Branches Résidus verts

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
16 SEPTEMBRE	17	18	19 Réunion O.T.J. à 19h30	20	21 Distribution	22
23	24 Distribution	25 Distribution	26 Distribution	27 Distribution	28 Distribution	29
30	1ER OCTOBRE **Bureau ferme à 16h**	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14 Messe défunts	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27 Souper